



Le n° BEA est le numéro national délivré à chaque titulaire du baccalauréat français.

- ❖ Il apparaît sur le relevé de notes du baccalauréat si ce dernier a été passé après 1996. Donné au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de terminale (sous le nom de Base Elève Académique, BEA) et a été reproduit sur la « collante », le relevé des notes au baccalauréat.

Il devient INE lorsque l'étudiant s'inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le n° INE ou BEA est un n° à 11 caractères (chiffres et lettres confondus).

- ❖ Vous avez déjà été inscrit(e) dans une université française depuis 1996. Le numéro figure sur votre carte étudiant, ou peut être retrouvé auprès des services de l'université d'inscription.

**Vous devez obligatoirement mentionner ce numéro sur le dossier administratif**

Si votre dernière inscription en université française est antérieure à 1996 ou que vous êtes un étudiant étranger qui n'a pas un baccalauréat français et qui n'a jamais été inscrit en université ; vous ne possédez ni n° BEA ni n° INE et la faculté vous en attribuera un.